



12, 13 ET 14 JUIN 2015 KINDARENA ROUEN

***A L'ATTENTION DES ARBITRES NATIONAUX,
ARBITRES REGIONAUX & ARBITRES DE CLUB***

Chères Collègues, Chers Collègues,

Nous accueillons sur le territoire de la LHNTT & du CD76 les **12, 13 et 14 juin 2015** le Championnat de France de tennis de table SPORT ADAPTE.

Ces épreuves se dérouleront à Rouen au Kindarena. Plus de 500 sportifs en situation de handicap seront présents lors cette compétition et il va nous falloir mobiliser un grand nombre d'arbitres autour de ces épreuves :

Vendredi 12 Juin : 28 Arbitres Samedi 13 Juin : 28 Arbitres Dimanche 14 Juin : 8 Arbitres

Au-delà de l'événement sportif nous souhaitons faire de ce championnat un événement majeur régional et national pour la reconnaissance des sportifs en situation de handicap mental.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre vos disponibilités.

En espérant que votre calendrier vous permettra d'être parmi nous et vous en remerciant par avance, merci de nous retourner la fiche ci jointe dûment complétée dès que possible à :

LHNTT à l'attention de M. Gaétan GOUBERT
7 B Ave Franklin ROOSEVELT BP 116
76122 LE GRAND QUEVILLY CEDEX

Ou par Courriel : gaetan.goubert@yahoo.fr

Cordialement,

L'Equipe d'organisation Locale du championnat



Nom Prénom

Tél..... Courriel :

Association/ Club : Ville :

Merci de noter vos disponibilités en cochant la date choisie :

Vendredi 12 Juin 2015 Horaire Prévisible de 10 h 00 à 18 h 00

Samedi 13 Juin 2015 Horaire Prévisible de 9 h 00 à 18 h 00

Dimanche 14 Juin 2015 Horaire Prévisible de 9 h 00 à 12 h 00

NOTA : Réunion des Arbitres 1 h 00 avant le début de chaque Journée

Les Horaires définitifs seront confirmés lors des formations

Remarques :

- Le repas du midi est pris en charge par l'organisation
- Les arbitres officiants le samedi sont invités par l'organisation au repas de gala du soir
- Un défraiement de 20 € est pris en charge par le CD76 pour tous les arbitres de la LHNTT.
- Une formation de 2 à 3 heures sera prévue pour les spécificités arbitrales de cette discipline, pour acquérir la labellisation Arbitre FFSA
- Indemnités Kilométriques : celles-ci sont prises en charge par le CD76 pour se rendre à la formation et à la compétition pour tous les arbitres de la LHNTT.
- Possibilité d'obtenir une attestation fiscale de ces frais pour déduction de ses impôts.